

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### TRAVAUX

Cimetière 'Pot-Neuf'

- Reprises administratives de concessions temporaires

N° 2025/315

Le Maire de Clisson,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-3, L 2223-4, L2223-13 et R 2223-5 ;

VU l'arrêté du Maire n° 2006/20 en date du 30 janvier 2006, adoptant le Règlement intérieur du cimetière communal ;  
VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2024, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « délivrance et de reprise des concessions dans les cimetières », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises auprès des familles ;

CONSIDÉRANT que deux années se sont écoulées depuis la date d'expiration desdites concessions ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer une rotation normale dans l'attribution des concessions temporaires consenties dans le cimetière ;

### ARRÊTE

Article 1 - Du 15 juillet 2025 au 31 juillet 2025, il sera procédé, dans le cimetière 'Pot-Neuf', à la reprise des concessions temporaires mentionnées :

EMPLACEMENT	TITULAIRE	ECHEANCE	DUREE
6 - C - 3	ROTH/CAMUS	2017	30 ans
7 - G - 1	SAUVION/LEROY	2019	15 ans
7 - A - 8	ABDERRAHMANE	2009	15 ans
5 - I - 8	MALICOT-AUDUREAU	2018	15 ans
7 - E - 6	BLANCHARD	2010	15 ans
7 - F - 3	COUTOUX	2014	15 ans
9 - B - 1	THOREL	2019	15 ans
5 - Q - 6	HERVE	2020	15 ans
2 - B - 4	LEPAGE	2020	15 ans
9 - A - 5	HEINTZ	2020	15 ans
9 - A - 3	HAURAY	2020	15 ans
Columbarium 2 Mur C Case murale n°1	TORCHON	2020	15 ans
Columbarium 1 Mur B Case murale n°6	GARREAU	2016	15 ans

Article 2 - Les concessions mentionnées n'ayant pas été renouvelées ou converties pour une durée plus longue par les familles seront reprises par la Commune et remises en service pour de nouvelles inhumations.

Article 3 - Madame le Maire de Clisson, la Direction Générale des Services et le service Cimetières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché à l'entrée du cimetière.

Fait à Clisson, le 27 juin 2025

Publié et affiché, le 27/07/2025



Certifié conforme

Laurence LUNEAU  
Maire

